

ACTION URGENTE ⁱ

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990112 – AFR 23/02/99

Action complémentaire sur l'EXTRA 15/99 (AFR 23/01/99 du 8 février 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

PRISONNIER D'OPINION

DJIBOUTI Aref Mohamed Aref, avocat et défenseur des droits humains

Londres, le 16 février 1999

Amnesty International appelle à la libération immédiate et inconditionnelle d'Aref Mohamed Aref, défenseur des droits humains et avocat. Le 15 février 1999, il a été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable de charges retenues à son encontre pour des motifs politiques. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu en raison de ses activités de militant des droits humains et pour avoir critiqué le gouvernement djiboutien.

Cet homme a bénéficié des services d'un avocat lors de son procès, mais des hommes de loi appartenant à des organisations internationales qui souhaitaient le défendre dans le cadre de cette affaire se sont vu refuser des visas pour Djibouti. Son procès a duré moins de six heures. Outre la peine de six mois d'emprisonnement prononcée à son encontre, il s'est vu infliger une peine de deux ans d'emprisonnement avec sursis. Il est à craindre que les autorités ne jouent sur cette seconde sentence pour tenter d'entraver son action en faveur des droits humains après sa libération.

Aref Mohamed Aref est actuellement incarcéré dans des conditions extrêmement éprouvantes dans la prison de Gabode, à Djibouti, la capitale. Il dispose d'un délai de dix jours pour interjeter appel de sa condamnation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 5 décembre 1998, les forces de sécurité djiboutiennes ont empêché Aref Mohamed Aref d'embarquer à bord d'un avion à destination de Paris, où il devait assister aux États généraux des Défenseurs des droits humains organisés par Amnesty International et d'autres organisations internationales de défense des droits humains. Elles lui ont confisqué son passeport sans la moindre explication, et ne le lui ont toujours pas restitué. En novembre 1998, il avait assisté à la Conférence panafricaine des défenseurs des droits humains, organisée en Afrique du Sud par Amnesty International. Il fait partie d'un réseau africain de militants des droits humains et figure au nombre des principaux avocats djiboutiens spécialisés dans la défense des droits fondamentaux.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax (en français ou dans votre propre langue) :

– appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Aref Mohamed Aref, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion, détenu en raison de ses activités de militant des droits humains et pour avoir critiqué le gouvernement djiboutien ;

– demandez instamment qu'il soit autorisé à recevoir la visite des membres de sa famille et de son avocat durant sa détention ;

– dites-vous préoccupé par le caractère extrêmement éprouvant des conditions de détention qui règnent dans la prison de Gabode et exhortez les autorités à lui dispenser les soins éventuellement requis par son état de santé ;

– appelez les autorités à veiller à ce que tout recours formé contre la condamnation d'Aref Mohamed Aref à des peines de six mois d'emprisonnement et de deux ans d'emprisonnement avec sursis soit examiné dans le respect des normes internationales d'équité.

APPELS À :

Remarque : les lignes de fax peuvent s'avérer difficiles à obtenir.

Président de la République :

Son Excellence Monsieur Hassan Gouled Aptidon

Président de la République

La Présidence

BP 6, Djibouti

République de Djibouti

Télégrammes : Président, Djibouti, Djibouti

Fax : 253 350174

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

COPIES À :

Chef du Service de documentation et de sécurité :

Monsieur Ismail Omar Guelle

Chef du Service de documentation et de sécurité (SDS)

La Présidence

BP 6, Djibouti

République de Djibouti

Fax : 253 350174

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Djibouti dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 MARS 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE

Ministère de la Justice :

i Monsieur Mohamed Dini Farah

n Ministre de la Justice

i Ministère de la Justice

s BP 12, Djibouti

t République de Djibouti

r **Télégrammes** : Ministre de la Justice, Djibouti, Djibouti

e **Fax** : 253 355420

d **Formule d'appel** : Monsieur le Ministre,

Ministère des Affaires étrangères :

i Monsieur Mohamed Moussa Chehem

n Ministre des Affaires étrangères

i Ministère des Affaires étrangères

s BP 1863, Djibouti

t République de Djibouti

r **Fax** : 253 353840

INTERVENIR. MERCI.

**La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la
version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones
d'Amnesty International - ÉFAI -**